



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>11816</b>	De <b>Mme Sophie Blanc</b> ( Rassemblement National - Pyrénées-Orientales )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Justice</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Justice</b>
<b>Rubrique &gt;</b> lieux de privation de liberté	<b>Tête d'analyse &gt;</b> Visites du CGLPL à la prison de Perpignan	<b>Analyse &gt;</b> Visites du CGLPL à la prison de Perpignan.
Question publiée au JO le : <b>03/10/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Date de renouvellement : <b>12/03/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Sophie Blanc attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les visites du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) du 6 au 10 mars et du 3 au 14 avril 2023. À cette occasion et « malgré leurs demandes répétées, lors de la mission de mars puis en avril, les contrôleurs n'ont pas pu obtenir communication du rapport d'activité du service de l'application des peines (SAP). Cette carence a rendu impossible toute analyse de l'activité générale en matière d'aménagements de peine et, par voie de conséquence, toute appréciation de l'impact potentiel des mesures prises à ce titre sur la surpopulation affectant l'établissement » (rapport du CGLPL, JO du 5 juillet 2023). C'est pourquoi elle lui demande, les raisons pour lesquelles ces documents n'ont pas été fournis par l'administration au CGLPL.